



MAIRIE
16, Route de St-Auban
06910 Le Mas
Canton de St-Auban
Arrondissement de Grasse
Département des Alpes-Maritimes
04 93 60 40 29
secretariatlemas@gmail.com

Compte rendu **Conseil Municipal du** **06 Septembre 2025**

*Le samedi six septembre deux mille vingt-cinq,
Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sur la place du village en lieu extraordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le 02/09/2025, par Mr le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).*

Étaient présents : Mme Christine BECCARIA, Mme Joëlle GHIBAUT, Mr Ludovic SANCHEZ, Mr Fabrice RUF, Mme Caroline SANTAMARIA, Mr Jean VOGLINO et Mme Michèle ZEBÄÏR.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Gislaine PORTELLA (Procuration à Mr Fabrice RUF) et Mr Rodolphe CORNAILLE (Procuration à Ludovic SANCHEZ) Mr Julien DO SOUTO (Procuration Caroline SANTAMARIA).

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle ZEBÄÏR, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

14H37 - Séance du Conseil Municipal

• 2025/DEL/59 : Attribution des travaux pour mini station-service 24/24 autonome en simple piste

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal,

La Commune de LE MAS qui prévoit réaliser l'implantation d'une mini station-service sur son territoire, souhaite attribuer les travaux de conception et de réalisation à la société GESTINOR (Allée des 3 Lions – 59220 RONCQ – SIRET 35378683300031). Société spécialisée dans l'étude et la réalisation de stockages de produits pétroliers, concevant des stations clé en main en conformité avec toutes les réglementations européennes.

La mini station-service, ensemble autonome 24h/24, sera équipée d'une cuve enterrée 2 compartiments (GO et SP95 E-10), d'un distributeur de carburant avec DAC intégré, d'une borne partie basse (et gestion), d'un pack jauges, d'une structure « BB CLID simple piste » et d'une borne appel d'urgence.

Le terrain retenu est la parcelle cadastrée A506 (Lieudit BRANCHE), d'une superficie de 1 605m², située en bordure de RD10.

Le montant des travaux est de 99 990€ HT (Devis N°BC21031).

Les travaux seront financés à hauteur de 80% par une dotation DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'ATTRIBUER à la société GESTINOR (Allée des 3 Lions – 59220 RONCQ – SIRET 35378683300031), les travaux de réalisation d'une mini station-service sur le territoire de la Commune de LE MAS, pour un montant de 990990€ HT ;

- D'AUTORISER Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

10 VOTES POUR / 0 VOTE(S) CONTRE / 0 ABSTENTION(S)

• 2025/DEL/60 : Utilisation des sommes perçues dans le cadre de la Dotation Aménités Rurales 2025

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal,

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, prévue à l'article L.2335-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, vise à soutenir toutes les communes rurales dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée.

Les aménités rurales sont constituées par les services écosystémiques liés aux attributs physiques, géophysiques et biologiques caractéristiques des territoires ruraux et qui créent des valeurs économiques et environnementales.

Il n'y a pas d'obligation concernant l'utilisation de la dotation mais elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

Le pastoralisme est une pratique d'élevage, qui possède des dimensions culturelles, sociales et environnementales. Historiquement, il a contribué à façonner les paysages et l'organisation économique des populations rurales. Aujourd'hui encore, il concourt à l'aménagement rural et au maintien des activités sur certains territoires. Il revêt une dimension patrimoniale, au travers de la transhumance, de la figure du berger, de la typicité des bâtis (bergeries, cabanes, abreuvoirs, etc.), de l'entretien des paysages ouverts et de la gastronomie (signes de qualité et d'origine). Le pastoralisme joue aussi un rôle positif dans la préservation de la biodiversité et la prévention de risques naturels (incendies, avalanches).

La commune de LE MAS soucieuse de développer son tissu économique et de mettre en valeur son territoire, souhaite maintenir le pastoralisme sur secteur.

Elle possède un bâtiment (La bergerie du Clos Madame) et des terres, dédiés à cet effet.

Mais le bâtiment est ancien et il nécessite des travaux de réhabilitation, dont la réalisation d'une fosse septique pour permettre le traitement des eaux usées afin de réduire leur impact négatif sur l'environnement (traitement des « eaux vertes » provenant du nettoyage des locaux et des « eaux blanches » provenant du nettoyage de la salle de traite et de la fromagerie).

Opération stratégique afin de répondre à des exigences environnementales et réglementaires ainsi qu'à des objectifs de valorisation de la production fromagère.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les sommes perçues (15 592.00€) au titre de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales 2025, à la réalisation d'une station de traitement des eaux usées, à la bergerie (La bergerie du Clos Madame) dont elle est propriétaire.

Où l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'AFFECTER les sommes perçues (15 592.00€) au titre de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales 2025, à la réalisation d'une station de traitement des eaux usées, à la bergerie (La bergerie du Clos Madame) dont elle est propriétaire ;
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :
10 VOTES POUR / 0 VOTE(S) CONTRE / 0 ABSTENTION(S)

La séance du Conseil Municipal a été levée à 14H50.

Le Maire
Ludovic SANCHEZ

